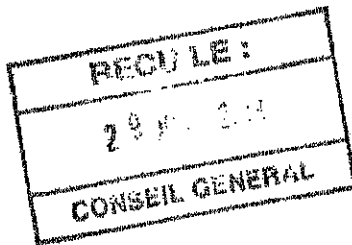


M^r VALADIER ANDRE
325 chemin de LA BALAJADE
34980 COMBAILLAN



A13-031101 30707/13
CASIER_PDA



M^r le Président

J'ai assisté à une réunion Publique
du conseil municipal de Combaillan le 11/07/2013
sur le projet du Lien - Nous avons discuté sur les
les variantes de ce projet - Nous avons constatés que
certains de ces variantes n'étaient pas réalisables
à cause des habitations à démolir - La seule
variante est L'Historique N°1. que vous avez
proposés et défendus.

Je vous propose une nouvelle variante qui
à mes yeux. Moi natif de Combaillan et agri-
culteur, sait tout le monde - C'est à dire
les habitants de Combaillan et Grabels et certai-
nement vous même.

Voici ma proposition
POURQUOI N'A T'ON PAS PROPOSER UN TUNNEL
SOUS LA COLLINE DE MONTREDON c'est à dire
ENTRE GRABELS et COMBAILLAN

Suite

les avantages de ce tunnel seraient les suivants
D'abord, Nuisances sonores et visuelles réduites
pour les 2 villages. Ensuite Economies sur
les travaux - stabilisation des TADUS et
tranchées à ciel ouvert et protection pour les
animaux sauvages (sangliers). Protection de
l'Environnement et de la Chasse -

Le TUNNEL aurait une longueur d'environ
de 800 à 1000 - passant sous le Tour de
Montredon et finissant à Hauteur de la
JASSE commune de Combaillaud.

Je pense que cet ouvrage est réalisable
et on pourrait éviter de démolir une maison

Veuillez agréer Monsieur le Président mes
salutations respectueuses

J. L. L. L.

Goule de Laval

Giratoire de
St Gely
F85

CENTRE
GOULE

MAS DE
GENTIL

← SF GELY DU SEC

LICHAVDA

GEBELS →

LE PRADAS

ADISSON

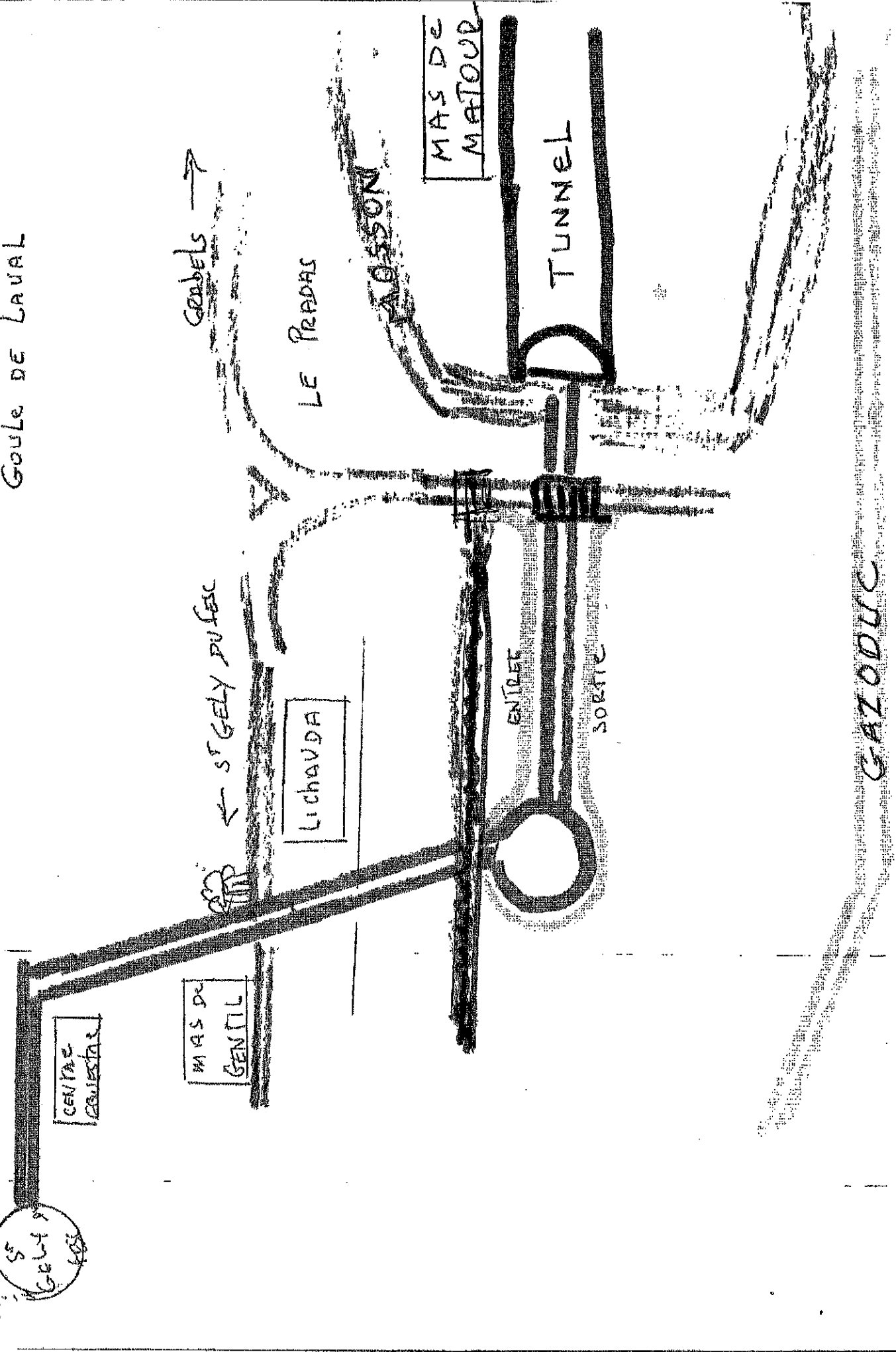
MAS DE
MATOUR

TUNNEL

ENTREE

SORTIE

GAIODUC



Jocelyne et Robert COCHARD
960 Rue des Saules
34 980 COMBAUX

31 Juillet 2013

concertation L.I.E.N

Depuis plus d'1/4 de siècle le L.I.E.N dans son tracé "historique" actualisé par toutes les communes concernées, le C.G., la Préfecture, aurait permis et facilité la liaison A9 A75 en desservant et en améliorant le cadre de vie dans toutes les communes impactées.

La décision de Justice de l'époque, quoique légale, permettant d'annuler la DUP paraît pour le moins surprenant car le dossier avait pris en considération tous les critères de choix repris pour cette nouvelle concertation.

L'Association à l'origine du recours avait cru de préciser qu'à l'origine aucune habitation ne se trouvait sur les terrains "du Prades" commune de Grabels.

Des possibilités proposées pour cette nouvelle phase de concertation nous ne pouvons retenir que la variante 1 Grabels St. Gély Est Sud Mas de Gentil, la seule adaptée à tous les critères de choix environnementaux, agricoles, protection faune et flore, ressource en eau de tous "fontaine de la", sans oublier l'urgence financière.

J. Cochard

R. Cochard

OPTIC		DAMEH	
DTCH/DTCM		DTPB	
Info O	06 AOUT 2013		Éléments révisés
Suite à donner x			Projet de révision
Directrice Adjointe		Secrétariat DR	

Monsieur Vincent CARREL
Rue du Patus
34980 St Gély du Fesc

Montpellier, le 4 Août 2013

Monsieur le Président du Conseil Général de l'Hérault

Avis sur la concertation publique relative au LIEN

Le LIEN est nécessaire pour la desserte du territoire et pour la fluidité du trafic sur l'agglomération de Montpellier.

Le tracé historique 1A est le plus logique car il est dans la continuité du LIEN existant et permettra des liaisons intermédiaires pour Grabels et Combaillaux.

Par ailleurs, c'est le tracé le plus court des 5 tracés proposés et le moins couteux. Le coût des études sera moindre puisqu'une partie a été déjà réalisée sur le tracé historique.

Ce tracé a été validé par TOUTES les communes concernées y compris GRABELS lors de la dernière enquête publique.

Pourquoi le remettre en cause, alors que seule une minorité y est opposée.

Je suis favorable au tracé historique 1A, le plus logique et connu de tous depuis de nombreuses années.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. Carrel', with a horizontal line underneath it.

M. et Mme Manzoni Thibault
430 chemin des Drailles
34980 COMBAILLAUX

Département de l'Hérault
CONCERTATION LIEN
1000 Rue d'Alco
34087 Montpellier
Cedex 4

Combaillaux le, 22 Août 2013,

Objet : projet d'extension du L.I.E.N

Mesdames, Messieurs,

C'est avec une immense joie et une profonde reconnaissance pour les décideurs que nous avons appris la bonne nouvelle. Nous allons enfin avoir la possibilité d'avoir une route à grande circulation devant la maison. Si le projet de tracé N°2 (Combaillaux Est) est validé, nous serons les plus « Sudistes » des Combaillaulencs, avec bien sur les grenouilles et crapauds qui peuplent notre petite rivière la Mosson...

quel honneur d'avoir la possibilité de participer au « développement économique » de notre belle région, nos enfants vont enfin pouvoir respirer à pleins poumons un grand air bien chargé de particules d'hydrocarbures et pratiquer le vélo devant la maison sans aucun danger. J'espère qu'ils auront la possibilité d'emprunter cette belle route...ce serait dommage de les en priver !

Bien sur, il va falloir oublier les rencontres avec les petits lapins qui courent dans les vignes, mais qu'est-ce qu'un petit lapin comprend à l'intérêt général ?

Tiens ! Les vignes ! Que vont-elles devenir ? Rasées elles aussi ? Maintenant que nos viticulteurs ont fait de gros efforts pour produire un vin de qualité, nous en seront réduits à boire de l'eau ? Il est évident que si nous prenons soin de notre santé, il vaudrait mieux ne boire que de l'eau ! Mais alors, nous aurons un cœur et un estomac impeccables et des poumons pollués ? Pas très logique tout cela...

Bien, je crois qu'il est temps de cesser la plaisanterie, pour en venir à des arguments plus sérieux.

Si nous avons choisi d'investir plusieurs centaines de milliers d'euros dans l'achat et la rénovation de notre maison, c'est pour essayer de vivre avec nos enfants dans un cadre préservé des nuisances urbaines. Car il fait bon vivre à Combaillaux (pour l'instant) sans route à grande circulation, sans nuisances sonores, et dans un cadre préservé. Nos agriculteurs et viticulteurs font de gros efforts pour conduire une agriculture de plus en plus raisonnée ce qui contribue à améliorer encore la qualité de notre environnement.

Si l'on observe un peu les statistiques, nous voyons que la population de notre village est en constante augmentation depuis 1975. En effet de 194 habitants en 1968 nous en sommes à 1462 habitants en 2007. Nous devons avoir dépassé facilement le cap des 1500 habitants quand nous aurons les résultats du dernier recensement.

Si la population du village est en constante augmentation c'est le signe flagrant du bon vivre à Combaillaux ! Alors, comment accueillir sereinement ce genre de contraintes ? La seule réaction est bien sur du rejet ! Quand on voit ce qui se passe lors d'une construction d'un tel ouvrage... Dépréciation des biens immobiliers qui deviennent incessibles à cause des nuisances, destruction de l'environnement malgré les efforts d'aménagement des constructeurs, et comment argumenter en cas de vente, envers de potentiels acheteurs en sachant pertinemment qu'on ne peut plus supporter les nuisances ?

Ce qui risque d'arriver dans le cas où ce projet serait retenu, c'est voir le village se vider petit à petit de ces habitants (ceux qui en auront encore les moyens...). Nous aurons alors une cité fantôme bordée d'une grande route où les véhicules n'ont qu'un but. Traverser la plaine le plus rapidement possible pour rejoindre l'autoroute sans jeter un seul regard sur notre petit village où il fait si bon vivre.

Pour toutes les raisons que nous venons d'évoquer précédemment nous nous opposons à tous les tracés au nord du mas de Gentil (dont le 2).

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

M. et Mme MANZONI



A13-033444

28/08/13

DIR_GAB

POA

Famille Delmotte
Domaine du Rouquet
34980 ST GELY DU FESC

Monsieur le Président du Conseil Général de l'Hérault
Concertation LIEN
Hôtel du Département
1000 rue d'Alco
34087 MONTPELLIER Cedex 04

AR
fait OK

A Saint Gély du Fesc, le 26 août 2013

Objet : Concertation sur le Lien Saint Gély du Fesc-Bel air

Monsieur le Président du Conseil Général de l'Hérault,

Pour répondre à votre concertation publique sur les différentes variantes du Lien, la variante 1 Grabels- Saint Gély du Fesc option Sud Mas du Gentil est celle qui est souhaitable et plus appropriée pour de nombreuses raisons.

Cette variante 1 est celle prévue depuis de nombreuses années. Elle est celle qui impacte le moins les zones urbanisées et préserve le mieux l'environnement au regard de la faune, de la flore, de la qualité de l'air et de l'effet sur l'eau.

De plus, elle a déjà fait l'objet d'études de terrain et demande moins de construction de voie nouvelle en prenant en compte la modernisation de la route RD 98 (déviation de Saint Gély du Fesc) sur 4,2 kilomètres.

Elle répond ainsi mieux aux principaux objectifs de ce projet avec principalement la réalisation d'une infrastructure efficace qui contribue à la meilleure dynamique de territoire.

A partir des documents fournis sur ce projet du Lien sur le site web Lien.Hérault.fr (versions 1 et 2), la comparaison des variantes 2 « Combaillaux-Est », 3 « Combaillaux-Ouest » et 4 « Murles » avec la variante 1 Grabels- Saint Gély du Fesc option Sud Mas du Gentil montre que celles-ci seront plus coûteuses en termes de constructions, d'expropriations et de non préservation des espaces naturels :

- 1) Plus de volume en déblais et en remblais, entre 2.4 et 10.2 millions de m² pour les trois variantes Nord et seulement 1.5 millions de m² pour la variante 1.

Les déblaiements des tracés des variantes 2 et 3 amènent à poser les questions suivantes pour le lieu-dit « Le Rouquet » :

La construction de cet ouvrage public tient-il compte des sources, de la rivière souterraine et des nappes phréatiques qui sont particulièrement abondantes sur ce lieu? Et plus précisément, celles qui alimentent les quatre mares (dont trois sont référencées), les forages riches en eau potable, le vivier et les deux puits?

- 2) Au moins 3 fois plus de voies supplémentaires en côte, entre 3 à 4 km pour les trois variantes Nord pour seulement 0.9 km pour la variante 1.

Pour les tracés des variantes 2 et 3, les voies supplémentaires ont-elles été prises en compte dans le calcul du nombre total d'expropriations (habitations, terrains) et la destruction supplémentaire d'espaces naturels boisés et agricoles ? Et leurs coûts ?

Quand ce Lien deviendra-t-il une 2X2 voies ?

- 3) Plus de zones urbanisées concernées dans la bande de 0 à 250 mètres, avec 57 habitations pour la variante 2, 56 pour la variante 3 et seulement 18 pour la variante 1.

Pour les tracés des variantes 2 et 3, cette estimation a-t-elle été établie en tenant compte du lotissement Beauregard (non visible sur la carte de la version 1)?

Pour les tracés des variantes 2 et 3, le fait de longer la colline du Puech de la Tourelle jusqu'à Laval engendrera une nuisance sonore importante (réverbérations du bruit) pour les habitants de Saint Gély du Fesc, amplifiée par les vents dominants (Mistral direction Nord-Est-Sud-Ouest et Tramontane direction Nord-Ouest).

Pour s'en convaincre, il suffit de venir sur le lieu-dit « Le Rouquet » pour déjà entendre fortement le flot de voitures, se dirigeant de Ganges vers Montpellier ou inversement, aux heures de pointe.

La variante 4 causera la même nuisance sonore car il est possible déjà d'entendre la carrière de pierres derrière cette colline où le tracé de cette variante 4 est proposé. Actuellement, le bruit des camions de la carrière est entendu aussi bien le jour que la nuit.

De quelle hauteur et de quelle longueur devront être les protections acoustiques pour les variantes 2 et 3 pour éviter cette nuisance sonore ? Et leurs coûts ?

Quel sera le taux de pollution pour les habitants du Rouquet, de Beauregard, de Valène et de Laval proche de cette colline Puech de la Tourelle pour les variantes 2 et 3?

- 4) Une moindre préservation des espaces naturels à enjeux avec environ 2 à 6 fois plus de superficies concernées pour les variantes 2, 3 et 4 par rapport à la variante 1.

Pour les coûts mentionnés pour la variante 1, est-ce que les dépenses déjà effectuées pour les études de terrain pour cette variante sont-elles incluses dans ces coûts ?

Quelles mesures seront prises au regard des risques d'incendie, du fait du passage des variantes 2, 3 et 4 à proximité ou au travers de la Znieff de type II des Garrigues boisées du Nord-Ouest du Montpelliérais (16 254 hectares) ? Et leurs coûts ?

Dans quelles mesures les espèces protégées seront prises en compte et préservées ?

Un risque de pollution suite à un accident sur les tracés des variantes 2 et 3 serait catastrophique pour les principaux affluents du Pézonillet.

Quelles mesures seront prises par rapport aux accidents de la route qui pourraient engendrer des pollutions des nappes phréatiques et des ruisseaux des affluents du Pézonillet ? Et leurs coûts ?

Comment seront canalisées les eaux dans les zones inondables qui seront traversées par ces tracés des variantes 2 et 3 ?

- 5) Un plus grand impact sur les espaces agricoles à enjeux forts et très forts pour la variante 2 « Combaillaux-Est »

Nous parlons en connaissance de cause du lieu-dit « Le Rouquet » car c'est là où nous habitons depuis plus de 50 ans. Ce projet des variantes 2 et 3 serait la cause d'une destruction majeure d'un site remarquable.

En effet, ce Lien traverserait notre propriété dans toute sa longueur du Nord-Est au Sud en faisant des dégâts considérables en termes de patrimoine et d'environnement :

- Nous aurions la destruction d'une maison de 180 m² datant de plus de 30 ans (ainsi que son forage) qui se situe dans la bande de 0 à 100 mètres des tracés des variantes 2 « Combaillaux-Est » et 3 « Combaillaux-Ouest ».

De plus deux autres maisons et un bâtiment, tous très anciens, se trouvent dans la bande de 100 à 250 mètres. A noter que toutes ces constructions anciennes datent du 17^{ème} siècle et sont rattachées historiquement à l'Evêque de Montpellier Pierre de Fenouillet.

Ainsi, la pollution atmosphérique et les vibrations des véhicules qui emprunteraient ces tracés 2 et 3 auraient donc un impact catastrophique sur ce patrimoine historique.

- De plus, ce serait la destruction du Bois du Rouquet (futaie de chênes verts et de chênes blancs dont certains ont plus de 400 ans) qui est un site naturel inscrit selon la loi du 2 mai 1930.

Ce bois du Rouquet est aussi une ZNIEFF type I ancienne génération (déclassée en 2010). Son déclassement de ZNIEFF type I se serait produit, semble-t-il, suite à l'absence d'inventaire sur ce site naturel préservé. Ce bois n'a donc pas bénéficié d'une réelle réévaluation alors qu'il est une forêt méditerranéenne ancienne et il est l'objet d'une biodiversité importante en nombre de papillons, libellules, plantes, ...etc. De plus, il héberge des espèces protégées comme :

- le Grand capricorne dont la population est remarquable dans ce bois, avec une protection nationale arrêté 2007, protégé aussi par la Directive Habitats faune-flore annexes II et IV et par la Convention de Berne ;
- des oiseaux, protégés depuis la loi 1981, par l'arrêté du 17 avril 1981 qui a été abrogé et remplacé par l'arrêté du 29 octobre 2009 : un couple de Rollier d'Europe, un couple de Lorient, plusieurs couples de Huppe Faciée ... ;
- et des oiseaux y séjournant toute l'année ou y hibernant...

De par son très fort intérêt patrimonial, le bois du Rouquet est sous convention de partenariat de gestion avec le CENLR.

Les variantes 2 et 3 seront donc la cause d'un désastre majeur pour les espèces protégées qui y vivent et pour cette forêt méditerranéenne ancienne. Ce site naturel inscrit unique sur tout ce secteur n'a pas du tout été pris en compte pour les tracés 2 et 3 de ce projet du Lien.

De plus, cette forêt méditerranéenne ancienne qu'est le bois du Rouquet assure un rôle dans la régulation des eaux pluviales qui sont abondantes à certaines périodes de l'année. En effet, cette forêt joue un rôle d'écologie fonctionnelle et évolutive en régulant l'écoulement des eaux.

Comme elle est située en hauteur de la combe et est en contrebas de la colline pentue du Puech de la Tourelle, sa destruction sera la source d'inondation importante sur ce secteur.

- Les variantes 2 et 3 impacteront le réseau hydrique du lieu-dit « Le Rouquet » suite aux déblaiements nécessaires pour la réalisation du Lien et à la destruction du bois du Rouquet:
 - Impact sur les nappes phréatiques des deux forages fournissant en eau potable les trois maisons de la propriété ;
 - Impact sur les eaux pluviales provenant de notre propriété qui vont alimenter en partie les mares du Rouquet (n°1733, 1734 et 1735) où se trouvent une espèce protégée la Cistude d'Europe, et qui se déversent ensuite dans la rivière La Vignasse, qui est un affluent du Pézouillet ;
 - Impact sur la rivière souterraine alimentant les puits du Rouquet ;
 - Impact sur les sources naturelles du Rouquet.

Toute pollution survenant au lieu-dit « Le Rouquet », où se situent les tracés des variantes 2 et 3, sera donc catastrophique pour ce milieu naturel riche en eau : ses zones humides, ses sources et sa rivière souterraine.

- Les variantes 2 et 3 créeraient une pollution majeure de l'air de la combe du Rouquet où se situent nos maisons ainsi qu'une nuisance sonore très importante liée à cet encaissement naturel.

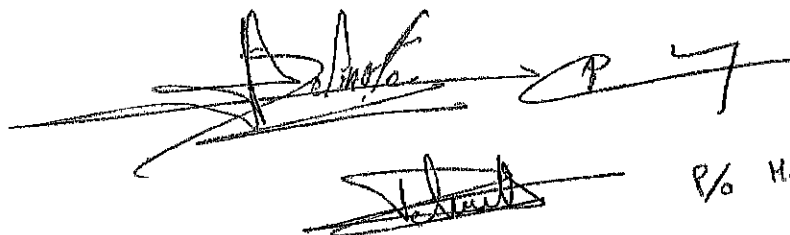
Vous comprendrez que pour tous ces motifs aussi bien patrimoniaux qu'environnementaux, nous ne pouvons que nous opposer fortement aux tracés des variantes 2 « Combaillaux-Est » et 3 « Combaillaux-Ouest ».

Nous tenons à votre disposition tous les documents et les données relatifs aux informations fournies dans cette lettre.

Nous vous informons aussi que nous prendrons tous les moyens nécessaires pour préserver ce lieu où nous vivons, si le choix se portait sur les variantes 2 « Combaillaux-Est » et 3 « Combaillaux-Ouest ».

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil Général de l'Hérault, l'expression de nos respectueuses salutations.

Mesdames Jeanne Delmotte, Marie-Virginie Delmotte et
Marie-Thérèse Delmotte
Monsieur Jean-Côme Delmotte
Représentants des autres membres de la famille Delmotte


P/o Marie-Thérèse Delmotte

DUBIEZ henri
Le Rouquet
34980 St Gély du Fesc
Mail :lebeulet@wanadoo.fr
Tel :04 67 66 63 70



A13-033623 29/08/13

DIR_CAB → PDA

le 27 août 2013

Unité	
PROVINCE	DTPB
03 SEP. 2013	
Produit /	Secrétariat DR

Avis sur le Lien

1) Fuseau Galabert :

Je pense que ce tracé est à éliminer d emblée pour les raisons suivantes :

- a) Le cout :il est 50% plus cher que les autres et vu les difficultés techniques avec des déblais extrêmement important,un dépassement de budget suite à aléas existant toujours dans tout projet,serait de tendance exponentielle alors que dans les autres tracés on pourrait parler de tendance linéaire.

De plus ce cout ne tient pas compte de 2 échangeurs supplémentaires engendrés par l augmentation de trafic a savoir : l embrenchement de la D986 avec la D17E3 vers les Matelles et la sortie du Hameau de Galabert .

Celle-ci déjà extrêmement dangereuse est empruntée régulièrement par les engins agricoles du viticulteur de Galabert.

D'ailleurs ce fuseau comme celui avec échangeur de Rouquet pose un problème de sécurité routière : Les statistiques de la DDTM basées uniquement sur les interventions de la gendarmerie dénombrent entre 2007 et 2013 : 2 accidents mortels.

2 accidents avec blessés hospitalisés

Entre l'embrouchement des Matelles sur la RD 986 et l'échangeur actuel près du Rouquet.

Dans le même temps sur la D986 entre l'échangeur de St Gély nord et l'échangeur St Gély sud 1 accident mortel.

b) Espaces agricoles à enjeux :

Ce tracé n'apporte pas vraiment de grosses différences par rapport à toutes les autres variantes sauf celle de Combaillaux est.

c) Espaces naturels à enjeux :

C'est la version qui consomme de très loin le plus d'espaces naturels à enjeux.

d) Pollution :

En plus de la pollution apportée par la carrière de Murles s'ajoutera la pollution due à l'augmentation de trafic compte tenu des vents dominants.

2) Fuseau échangeur au lieu dit ROUQUET

a) Comparaison variante Combaillaux est et Grabels – St Gély est

Le niveau des espaces agricoles consommés est équivalent dans les 2 variantes de meme que les espaces naturels par contre les espaces agricoles et les espaces naturels à enjeux sont tres nettement supérieur dans la variante Combaillaux est. D autre part ce tracé passe entre les forages de Redounel F1 et F2 et donc synonyme de risque de pollution extremement important.

Cette version n a donc pas vraiment d intérêt et peut etre écartée.

Il reste alors 2 variantes : Grabels- st Gély Est et la variante Combaillaux Ouest.

La variante Combaillaux ouest est intéressante car elle a la plus faible consommation d espace agricole meme a enjeux ,par contre elle presente un certain nombre de points fortement négatifs par rapport à Grabels –st Gely Est.

a)Espaces naturels et espaces naturels à enjeux :

Elle consomme 40% de plus d espace naturel et est de 3 a 6 fois supérieure aux autres variantes pour les espaces naturels enjeux.

Et dans cette consommation n a pas été tenu compte(bien qu inscrit dans le POS et le PLU de St Gély du Fesc) ‘ le bois du château de Rouquet’ qui est un site inscrit et la répercussion sur les mares du Rouquet (n° 1733,1734,1735) abritant des especes rares et protégées tant au niveau de la faune que de la

flore :cf étude du conservatoire des espaces naturels du languedoc roussillon-octobre 2010.

J habite au Rouquet au lieu dit le château :

Les batiments datent du XVII siecle :ci-joint document « Mémoire concernant la terre de DU ROCQUET « » :les sources ,fontaines,vivier, sont toujours existant et pérennes.

Le vivier est alimenté par des sources perennes a la cote 176m.Le tracé prévoit un déblaiement à la cote 185 d environ 9m soit un niveau à 176m.

Il est évident que ce tracé va complètement modifier le systeme hydrologique tant au niveau des sources que de l alimentation des mares.

La carte du BRGM ci jointe montre que le tracé est exactement dans les calcaires lutetiens de l eocene.

Et les remarques hydréologiques sont très claires :

« les calcaires lutétiens sont localement très productifs »

« en fait,les calcaires lutétiens (557C0A) constituent les formations les plus intéressantes en termes de ressources en eau souterraine.

Il est évident qu il existe une nappe phréatique libre sur le tracé ainsi qu une nappe captive.

Concernant la faune il est a remarqué que l aigle de Bonelli vient régulièrement au dessus de la zone du château de Rouquet et du bois compte tenu de son isolement.

Un couple de Rollier d Europe vient régulièrement nicher dans ma propriété.

Enfin s ajoute à tout cela :

L IMPACT HABITATION/

Le tableau récapitulatif n a pas pris en compte le lotissement de Beauregard à ST Gély du Fesc.

Il y alieu de rajouter dans la zone de 100 à 250m 40 habitations soit un total de 95 habitations soit dans la bande de 0 à 250m 97 habitations pour 18 et 11 dans le tracé Grabels-st Gély Est.

Une étude dans la zone de 500m est encore plus probante :

C est un total de 295 habitations pour 48 option sud Mas de Gentil et 1 option nord Mas de Gentil.

E n terme de personne l INSEE donne 2.3 personnes par foyer ce qui veut dire :

De l ordre de 700 personnes pour 110.

Ces chiffres sont parlant d eux meme.

En conclusion le tracé qui présente le meilleur compromis par rapport a tous les critères est le tracé échangeur sud de St Gély du Fesc avec option nord du Mas de Gentil.



A MONTPELLIER,
CHEZ AUGUSTINE ROCHARD,
SEUL IMPRIMEUR DU ROI.

MEMOIRE

CONCERNANT LA TERRE DE ROCQUET,
*située dans le Diocèse de Montpellier, avec moyenne & basse Justice,
Directe & Fief dans toute l'étendue du Domaine;*

LA Terre de Rocquet est à deux lieues de Montpellier sur le chemin royal de Cevenes, en sorte qu'on peut y aller commodement en carosse; le Château est situé dans un valon tout couvert de chênes-verts, qui donnent une égale verdure en toute saison; son heureuse situation détermina Mgr. de Fenouillet Evêque de Montpellier, à le faire commencer, mais la mort ne lui permit pas de l'achever. On y respire, sans contredit, l'air le plus salubre de la Province, & la nature y donne de bonnes Eaux; & en abondance.

Ce Bâtiment consiste en une grande Sale-Basse, une grande Cuisine, un Office & une Chapelle, où l'on peut faire célébrer la Ste. Messe.

On trouve au-dessus quatre Chambres de plein pied, avec leurs fenêtres Italiennes bien vitrées, & leurs contrevents fermant à l'Espagnolette; les cheminées sculptées & ornées à la moderne, avec leurs chambranles de bois noyer en bon état: on trouve en descendant du Château, un Vivier qui est formé par des Sources vives qui y naissent, & dans lequel se jettent deux petites fontaines qui sont à côté, sous une treille soutenue avec deux colonnes de pierre de taille.

De là, on entre dans un Parterre entouré de bonnes Murailles, au milieu duquel il y a un Bassin que l'on fait aller par un Robinet.

On trouve dans ce Jardin une belle Grotte en pierre de taille, dont la porte est de fer, & qui est éclairée par une fenêtre de toute la grandeur du cintre, ferrée en long & en large, à laquelle des Vignes entrelacées servent de rideau.

Cette Grotte est ornée de peinture & sculpture; & la voute est terminée par les Armes dudit Seigneur Evêque, qui en font la clef.

Les eaux du Vivier y font aller une cascade ornée de coquillages, qui rend cette Grotte délicieuse dans l'Eté: On trouve après une autre grande voute en pierre de taille, de toute la longueur du Jardin.

On descend du Parterre dans un Potager complanté d'arbres fruitiers, que l'on arrose par trois fontaines que l'on y a conduit à cet effet.

De là, on entre dans une grande Cour, dans laquelle il y a des menuisiers pour les Vers à soie: on y voit les Ecuries du Maître, avec les Logemens convenables pour les gens préposés pour en avoir soin, & pour ferrer les provisions des Chevaux; il y a à côté une cuve de pierre dans une autre pièce, pour faire la vendage: on trouve à côté de l'écurie, une fontaine qui traverse la cour, dans un lit de pierre, & va former un Abreuvoir: de l'autre côté de la Cour, il y a un autre Corps de Bâtiment aussi considérable que celui du Château, que ledit Evêque fit construire pour placer les Offices & ces Officiers; il consiste en une grande Cuisine, où

grabels) vers la route de Ganges pour tous ceux qui
iront sur Montpellier Nord Hôpital - Facultés. Les autres
variantes ne changeraient rien à la circulation dans
grabels, car trop éloignées de cette dernière.

grabels serait la première bénéficiaire.

Pensez à l'économie de nos impôts et du bien
être de tous.

Veuillez agréer, Monsieur, mes respectueuses
salutations

~~grabels~~

Enquête publique 2013 Avis sur le LIEN

Tout d'abord, je m'étonne que des juges, à la demande de quelques habitants de Grabels, aient pu invalider un tracé longuement discuté entre les deux communes de Combaillaux et de Grabels, sur lequel elles s'étaient mis d'accord, : n'est-ce pas ce qui s'appelle « privilégier l'intérêt privé contre l'intérêt public » ?

Quand je suis venu m'installer à Combaillaux, il y a maintenant près de 19 ans, il était prévu sur les documents d'urbanisme que le LIEN suive « le tracé historique », très proche du tracé N°1 « Saint-Gély du Fesc par le sud du mas de Gentil ». A l'époque déjà, le tracé était le plus logique : le plus court et le plus économique, le moins impactant en matière d'activités agricoles et d'environnement, et enfin le moins dérangeant pour les populations.

Ce n'est pas le cas des autres tracés notamment des tracés N°2 « Combaillaux est » et N°3 « Combaillaux ouest » : le tracé N°2, non content de couper la plaine agricole entre Saint-Gély et Combaillaux impacte plus que fortement toutes les populations du bas de la commune de Combaillaux ; le tracé N°3 impacte directement le village de Combaillaux avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer sur les paysages et les populations.

Il va donc sans dire que mon choix s'oriente sans hésitation vers le tracé N°1 en raison de tous les arguments ci-dessus. Bien sûr, ce tracé impacte les habitants du lotissement de Grabels « Le Pradas ». Mais n'oublions pas que le tracé du LIEN était prévu sur les documents d'urbanisme bien avant la construction de ce lotissement. Il est donc certes regrettable que le Maire de Grabels n'ait pas, à l'époque, interdit ce lotissement en raison du tracé du LIEN. Il est regrettable également que les personnes qui ont fait construire dans ce lotissement n'aient pas consulté le Plan d'Occupation des Sols ; s'ils l'ont fait, ils ont construit en connaissance de cause. Il serait donc totalement injuste de rejeter sur les habitants de Combaillaux, la faute d'élus de Grabels et la négligence de quelques personnes.

Malgré cela, le Maire de Combaillaux (Alain Poulet) a accepté à l'époque de discuter avec le Maire de Grabels (André Falguerettes) et de faire des concessions, pour décider d'un tracé qui aurait l'accord des deux communes. Que demander de plus ?

Combaillaux, le 17 septembre 2013

Benoit LECOMTE
4 Allée des Sources
34980 COMBAILLAUX